



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 08 février 2019

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-212702302-20190213-2-19-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2019

Publication : 13/02/2019

Ordre du jour:

- 1) Bilan de l'année 2018
- 2) Prospective financière / Evolution des principales masses budgétaires
- 3) Etat de la dette communale / ratios financiers



1) Bilan de l'année 2018

Présentation du compte administratif provisoire 2018

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A 2 794 789,49	G 3 232 997,63	438 208,14
	Section d'investissement	B 806 820,83	H 698 878,81	107 942,02
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE 2017	Report en section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I 540 609,92 (si excédent)	978 818,06
	Report en section d'investissement (001)	D (si déficit)	J 573 469,17 (si excédent)	465 527,15
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		3 601 610,32	5 045 955,53	1 444 345,21
		= A+B+C+D	= G+H+I+J	
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019	Section de fonctionnement	E -	K -	
	Section d'investissement	F 385 679,34	L 176 682,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019	385 679,34	176 682,00	208 997,34
		= E+F	= K+L	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 794 789,49 = A+C+E	3 773 607,55 = G+I+K	978 818,06
	Section d'investissement	1 192 500,17 = B+D+F	1 449 029,98 = H+J+L	256 529,81
	TOTAL CUMULE	3 987 289,66 = A+B+C+D+E+F	5 222 637,53 = G+H+I+J+K+L	1 235 347,87

Les grands chapitres budgétaires : bilan 2018 détaillé

Dépenses de fonctionnement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
Chapitre budgétaire			
011 - Charges à caractère général	931 600,00 €	922 923,09 €	- 8 676,91 €
012 - Charges de personnel	1 393 800,00 €	1 383 001,50 €	- 10 798,50 €
014 - Atténuation de produit	23 000,00 €	22 354,00 €	- 646,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	251 615,04 €	223 690,20 €	- 27 924,84 €
66 - Charges financières	63 776,75 €	63 775,80 €	- 0,95 €
67 - Charges exceptionnelles	945 746,81 €	104 309,83 €	- 841 436,98 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	74 736,82 €	74 735,07 €	- 1,75 €
Total	3 684 275,42 €	2 794 789,49 €	- 889 485,93 €

Dépenses de fonctionnement 2018

Observations par chapitres

- * 011: les crédits inscrits ont été consommés pour la grande majorité. Toutefois, cela s'explique par le glissement de certaines factures de 2017 sur le budget 2018 et la mise en place de la procédure des rattachements de charges qui permet d'imputer les factures arrivées après le 31 décembre sur l'exercice comptable correspondant.
- * 012: les charges de personnel sont stables. Le principal dépassement à l'intérieur de ce chapitre est lié au décalage de facturation de mise à disposition des agents de l'Agglo qui s'est retrouvé décalé sur 2018.
- * 65: ce chapitre regroupe les contributions aux différents organismes et syndicats (SDIS, SIRE, SIVVEA, CCAS etc..) et les subventions aux associations (48 310€ versés pour 65 000 € budgétisés au BP).
- * 66: les charges financières correspondent au remboursement des emprunts (intérêts). Toutes les échéances de l'exercice 2018 ont été mandatées.
- * 67 : ce chapitre correspond au reversement à l'Agglo du fond d'amorçage des rythmes scolaires et de l'excédent d'assainissement. S'y trouvent également des titres annulés sur exercices antérieurs pour 8 106,30€. Il contient également le déficit du budget ZAC et une provision pour le rachat éventuel de la parcelle « Garceau ».
- * 042 : ce chapitre regroupe les amortissements comptables. Ce chapitre est voué à augmenter de manière régulière chaque année compte tenu de l'obligation d'amortir la plupart des investissements depuis le passage des 3 500 habitants. Cette somme participe à l'autofinancement.

Recettes de fonctionnement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
Chapitre budgétaire			
013 - Atténuation de charges	50 000,00 €	38 785,37 €	- 11 214,63 €
70 - Produits des services	184 000,00 €	190 118,87 €	6 118,87 €
73 - Impôts et taxes	2 153 648,24 €	2 175 349,59 €	21 701,35 €
74 - Dotations et participations	688 450,00 €	749 938,39 €	61 488,39 €
75 - Autres produits de gestion courante	40 000,00 €	44 720,60 €	4 720,60 €
76 - Produits financiers	- €	0,23 €	0,23 €
77 - Produits exceptionnels	- €	6 625,32 €	6 625,32 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	27 567,26 €	27 459,26 €	- 108,00 €
TOTAL	3 143 665,50 €	3 232 997,63 €	89 332,13 €

Recettes de fonctionnement 2018

Observations par chapitres

- * 013: ce chapitre correspond au remboursement sur rémunérations du personnel en cas d'arrêt de travail.
- * 70 : il s'agit des recettes de cantines, de transport, de remboursement de mise à disposition du personnel.
- * 73: les recettes supplémentaires sont liées aux contributions directes perçues.
- * 74: les recettes supplémentaires sont liées au fonds de péréquation de la taxe additionnelle aux droits de mutation (95 279€) et à la dotation relative aux titres sécurisés (12 130€). La Commune a également touché le fond d'amorçage des rythmes scolaires (reversé à l'Agglo).
- * 77: ces produits exceptionnels non prévus au budget sont liés aux remboursements effectués par Direct Energie (3 090,03€) au titre des contrats d'énergie. S'y ajoutent aussi les titres pour demande de remboursement des frais de fourrière, la vente du terrain à Mme Gaspard, et divers remboursements de l'assurance.
- * 042 : La somme correspond à l'intégration comptable des travaux en régie de l'année passée. Cette somme apparaît également en dépenses d'investissement. Ce mécanisme permet de récupérer la TVA sur ces travaux en régie.

Dépenses d'investissement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
Chapitre budgétaire			
20 - Immobilisations incorporelles	64 226,40 €	19 000,00 €	- 45 226,40 €
204 - Subventions d'équipement versées	36 699,68 €	737,82 €	- 35 961,86 €
21 - Immobilisations corporelles	451 629,36 €	149 259,98 €	- 302 369,38 €
23 - Immobilisation en cours	1 580 496,46 €	310 089,19 €	- 1 270 407,27 €
16 - Emprunt en euros	273 470,67 €	273 469,83 €	- 0,84 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	27 567,26 €	27 459,26 €	- 108,00 €
041 - Opérations patrimoniales	26 804,75 €	26 804,75 €	- €
TOTAL	2 460 894,58 €	806 820,83 €	- 1 654 073,75 €

Dépenses d'investissement 2018

Observations par chapitres

- * L'ensemble des écarts provient essentiellement des dépenses engagées pour des chantiers en cours ou n'ayant pas encore été payées intégralement.
- 20: Frais d'étude et Maitrise d'Œuvre (Moe) pour la voirie rue Roussel + étude SOLIHA + révision de PLU + étude rue de la Côte + logiciel portail citoyen
- 204: Eclairage public :rue Pierre Mendes France, lotissement des Acacias et parking de la salle des fêtes en lien avec le SIEGE27
- 21: frais relatifs à la bibliothèque (Bureau de contrôle, SPS), achat du terrain jouxtant le parking de l'Eglise et futurs travaux de valorisation du parvis et de l'Eglise.
- 23: frais relatifs aux travaux d'aménagement intérieur + mission Moe pour la bibliothèque médiathèque. L'écart correspond au fait que les travaux de voirie Lavertu / Roussel / Acacias n'ont pas encore débutés.
- 040 : Intégration comptable des travaux en régie dans les comptes définitifs d'investissement.
- 041 : ajustements comptables permettant notamment de récupérer la TVA sur des frais d'études suivis de travaux.

Recettes d'investissement

	Budgétisé	Réalisé	Différence
Chapitre budgétaire			
13 - subventions d'investissement	186 000,00 €	- €	- 186 000,00 €
10 - Dotations, fonds, réserves et divers	599 883,84 €	597 338,99 €	- 2 544,85 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000 000,00 €	- €	- 1 000 000,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	74 736,82 €	74 735,07 €	- 1,75 €
041 - Opérations patrimoniales	26 804,75 €	26 804,75 €	- €
TOTAL	1 887 425,41 €	698 878,81 €	- 1 188 546,60 €

Recettes d'investissement 2018

Observations par chapitres

- * 13: L'écart correspond à l'attente du versement de la subvention départementale pour la bibliothèque médiathèque (169 000€) et celui de la subvention DETR (7 682€) pour les vidéoprojecteurs de l'école élémentaire. Un 1^{er} acompte de 88 000€ a été perçu début janvier pour la médiathèque.
- * 10: ce chapitre regroupe la FCTVA pour un montant de 26 561€, la taxe d'aménagement pour 8894,15€ et l'excédent de fonctionnement pour 561 883,84€.
- * 16: l'emprunt prévisionnel de 1 000 000€ relatif aux travaux de voirie (boulevard Ulysse Lavertu / rue Roussel et lotissement des Acacias) n'a pas encore été contracté.
- * 040: ce chapitre regroupe les amortissements comptables en lien avec le chapitre 042 (dépenses de fonctionnement).
- * 041: ce chapitre correspond à des écritures de régularisation (frais d'études intégrés avec les immobilisations corporelles).

Recettes fiscales prévisionnelles 2018

Recettes fiscales

	Taux communaux	Produits	% sur le total des recettes fiscales	% sur les RRF
Type d'imposition				
Taxe d'habitation	20,70	590 364,00 €	39,59%	18,52%
Taxe foncière (bâti)	39,09	877 180,00 €	58,83%	27,51%
Taxe foncière (non bâti)	84,11	23 467,00 €	1,57%	0,74%
Total	143,90	1 491 011,00 €	100,00%	46,77%
Recettes réelles de fonctionnement hors opérations exceptionnelles (RRF)	3 188 273,00 €			
Recettes fiscales sur le total des recettes réelles de fonctionnement	46,77%			

Recettes fiscales réelles 2018

Recettes fiscales

	Taux communaux	Produits	% sur le total des recettes fiscales	% sur les RFF
Type d'imposition				
Taxe d'habitation	20,70	594 096,00 €	39,32%	18,57%
Taxe foncière (bâti)	39,09	892 713,00 €	59,09%	27,91%
Taxe foncière (non bâti)	84,11	23 989,00 €	1,59%	0,75%
Total		1 510 798,00 €	100,00%	47,23%
Recettes réelles de fonctionnement hors opérations exceptionnelles (RRF)	3 198 912,82 €			
Recettes fiscales sur le total des recettes réelles de fonctionnement	47,23%			

2) Prospective financière

Dispositions Loi de Finances 2019

- Revalorisation des valeurs locatives de 2,2 % (= augmentation de recettes d'environ 30 000 € pour la Commune)
- Maintien de l'enveloppe globale de la DGF (= la dotation 2019 pour la Commune devrait être identique à celle de 2018)
- Revalorisation de l'enveloppe allouée à la Dotation de Solidarité Rurale (DSR)
- Stabilisation de la Dotation Nationale de Péréquation (DNP)
- Diminution d'environ 15% du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (= baisse de recettes de 5000 € pour la Commune)
- Maintien de l'enveloppe attribuée au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC)

Prospective financière : évolution des grandes masses

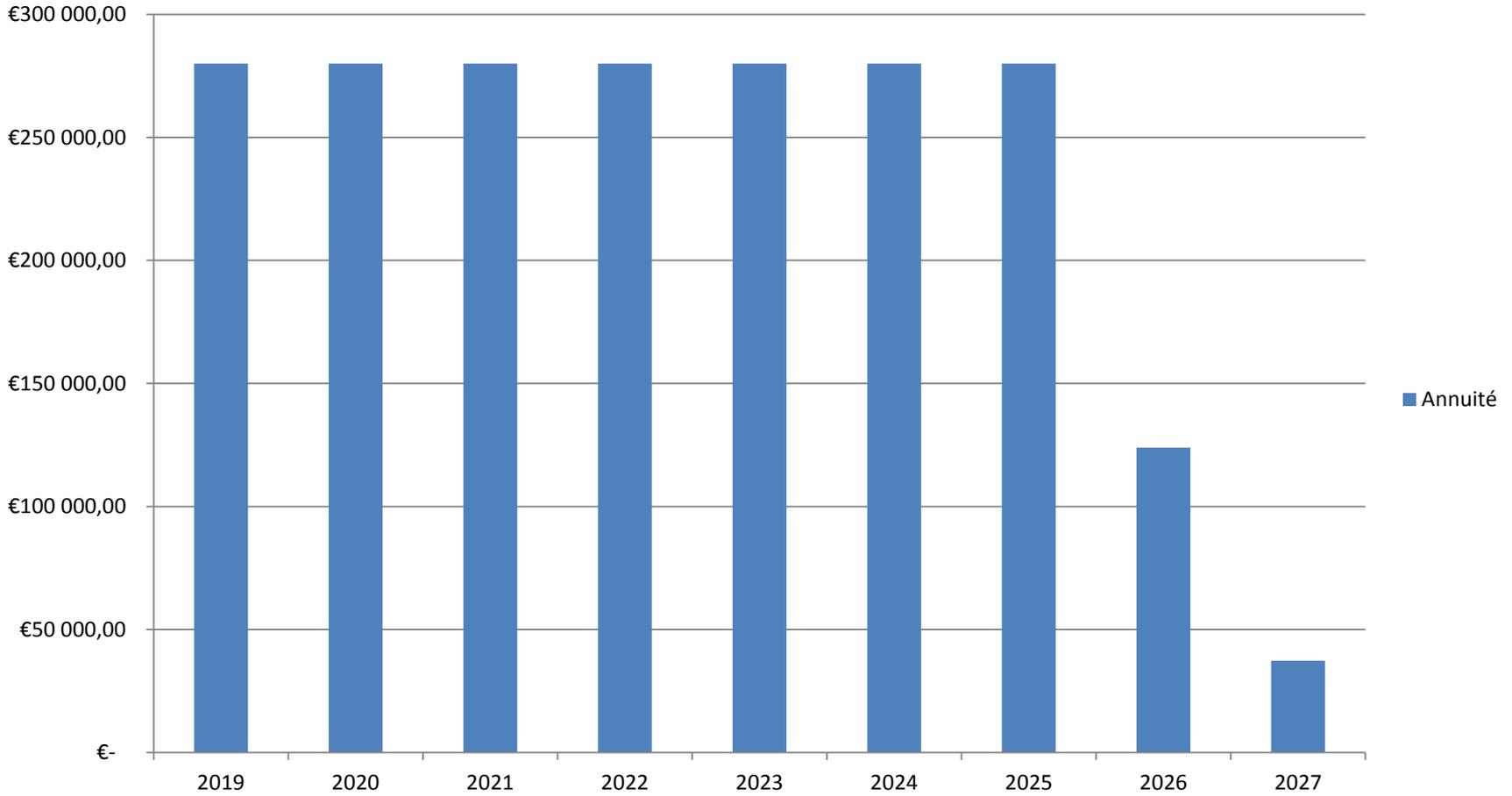
- Stabilisation des dépenses de fonctionnement et optimisation des recettes de fonctionnement permettant ainsi de dégager près de 500 000€ euros d'excédents (épargne brute) y compris avec l'ouverture de la bibliothèque médiathèque.
- Confirmation de la stabilisation de l'autofinancement (après remboursement de la dette) des investissements aux alentours de 300 000 € (hors subventions et recettes liées aux ventes de terrains).
- Le niveau de FCTVA va augmenter de nouveau compte tenu des investissements liés à la bibliothèque médiathèque et à la voirie en 2019.

3) Etat de la dette communale

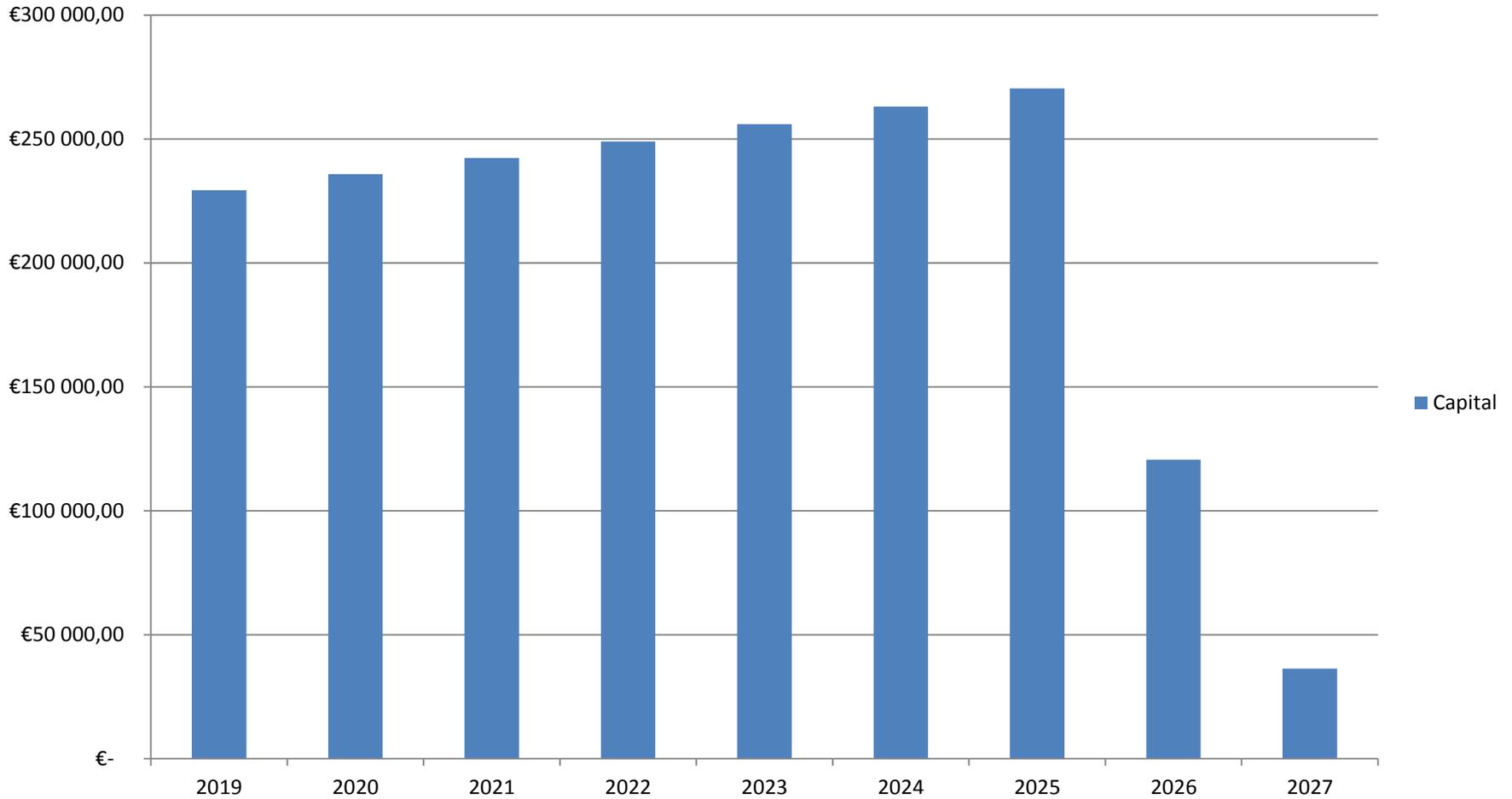
Récapitulatif de la dette communale

Année	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12/N
2019	50 619,16 €	229 365,02 €	279 984,18 €	1 673 339,01 €
2020	44 255,97 €	235 728,21 €	279 984,18 €	1 437 610,80 €
2021	37 711,57 €	242 272,62 €	279 984,19 €	1 195 338,18 €
2022	30 980,61 €	249 003,58 €	279 984,19 €	946 334,60 €
2023	24 057,62 €	255 926,57 €	279 984,19 €	690 408,03 €
2024	16 936,89 €	263 047,30 €	279 984,19 €	427 360,73 €
2025	9 612,62 €	270 371,66 €	279 984,28 €	156 989,07 €
2026	3 264,43 €	120 633,09 €	123 897,52 €	36 355,98 €
2027	963,43 €	36 355,98 €	37 319,41 €	0,00 €
TOTAL	218 402,30 €	1 902 704,03 €	2 121 106,33 €	

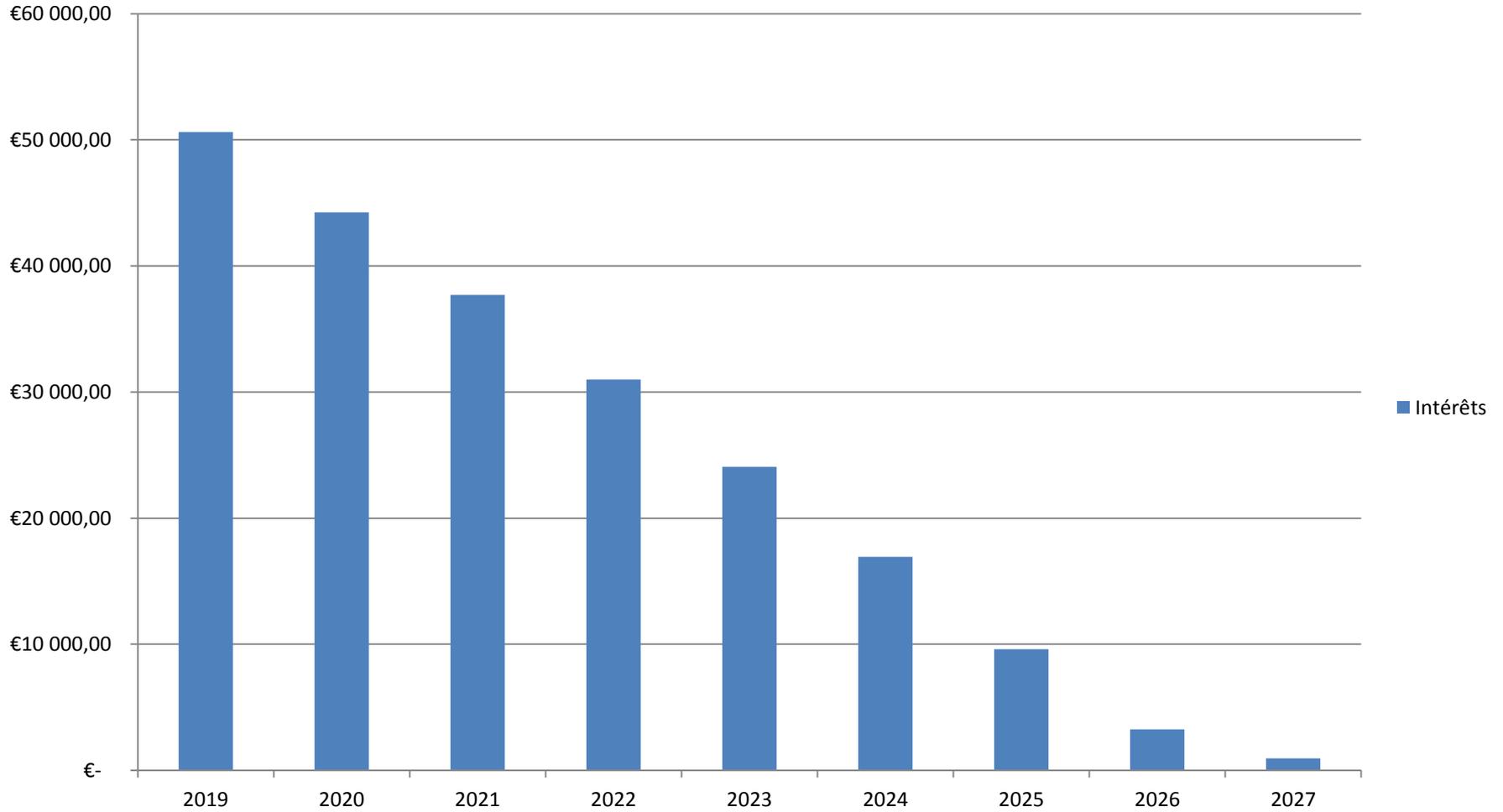
Evolution de l'annuité de la dette



Evolution du capital de la dette



Evolution des intérêts d'emprunts



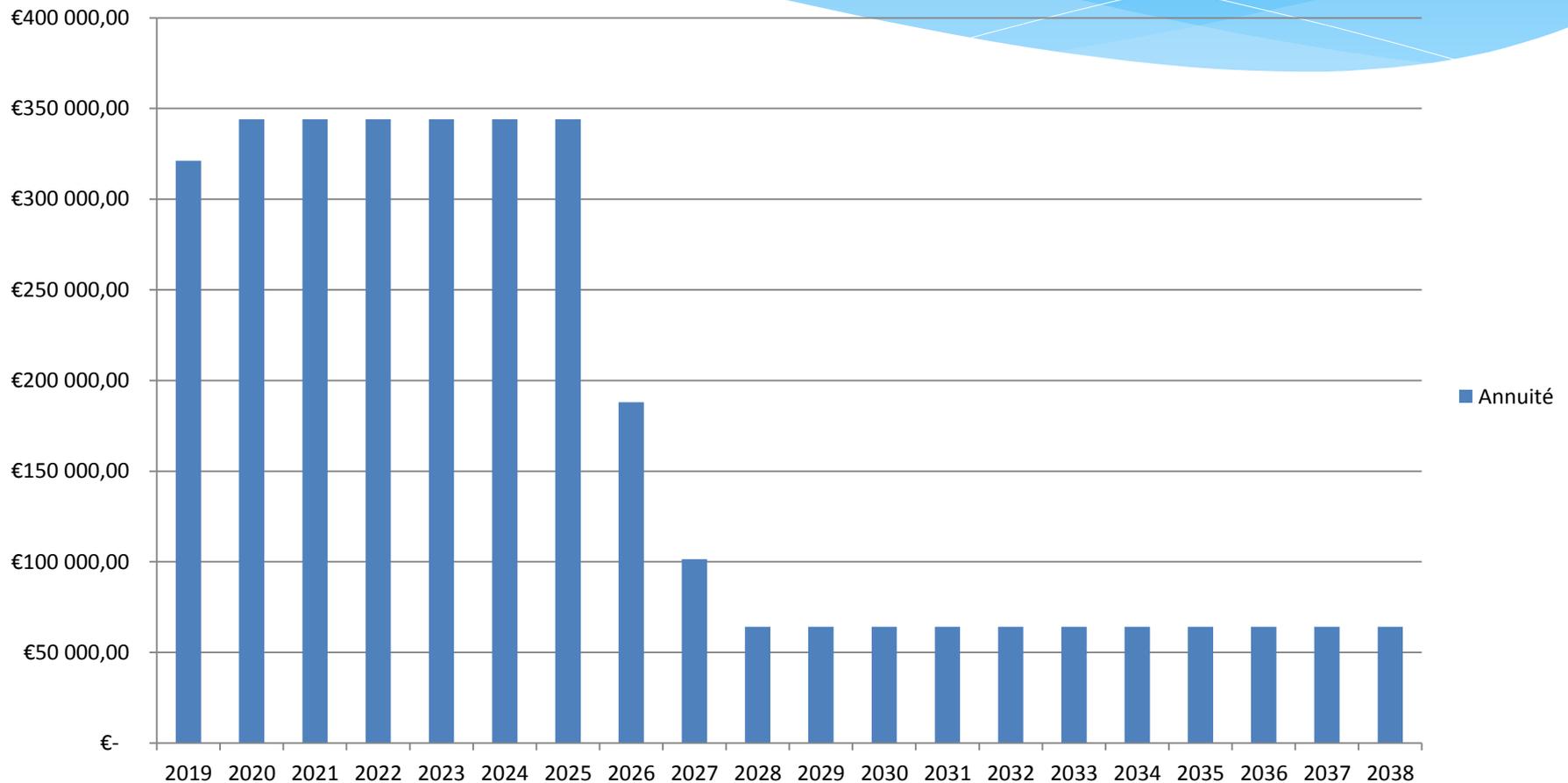
Dette avec emprunt prévisionnel de 1 000 000€ sur 20 ans à 2,50%, remboursement annuel

Récapitulatif de la dette communale avec nouvel emprunt

Année	Intérêts	Capital	Annuité	Capital restant dû au 31/12/N
2019	52 702,49 €	268 512,15 €	321 214,64 €	2 634 191,88 €
2020	68 277,29 €	275 854,02 €	344 131,31 €	2 358 337,86 €
2021	60 729,75 €	283 401,57 €	344 131,32 €	2 074 936,29 €
2022	52 970,56 €	291 160,76 €	344 131,32 €	1 783 775,53 €
2023	44 993,64 €	299 137,68 €	344 131,32 €	1 484 637,85 €
2024	36 792,64 €	307 338,68 €	344 131,32 €	1 177 299,17 €
2025	28 361,08 €	315 770,33 €	344 131,41 €	861 528,84 €
2026	20 877,92 €	167 166,73 €	188 044,65 €	694 362,11 €
2027	17 413,58 €	84 052,96 €	101 466,54 €	610 309,15 €
2028	15 257,73 €	48 889,40 €	64 147,13 €	561 419,75 €
2029	14 035,49 €	50 111,64 €	64 147,13 €	511 308,11 €
2030	12 782,70 €	51 364,43 €	64 147,13 €	459 943,68 €
2031	11 498,59 €	52 648,54 €	64 147,13 €	407 295,14 €
2032	10 182,38 €	53 964,75 €	64 147,13 €	353 330,39 €
2033	8 833,26 €	55 313,87 €	64 147,13 €	298 016,52 €
2034	7 450,41 €	56 696,72 €	64 147,13 €	241 319,80 €
2035	6 033,00 €	58 114,13 €	64 147,13 €	183 205,67 €
2036	4 580,14 €	59 566,99 €	64 147,13 €	123 638,68 €
2037	3 090,97 €	61 056,16 €	64 147,13 €	62 582,52 €
2038	1 564,56 €	62 582,52 €	64 147,08 €	- €
TOTAL	478 428,18 €	2 902 704,03 €	3 381 132,21 €	

Dette globale avec emprunt prévisionnel de 1 000 000€ sur 20 ans à 2,50%, remboursement annuel

Evolution de l'annuité de la dette



Focus sur deux ratios financiers

1) Rigidité des charges structurelles pour 2019

C'est le rapport entre les charges de personnel + endettement de l'année divisé par les recettes de fonctionnement = $(1\,390\,000 + 279\,984 / 3\,100\,000)$

Soit : 0,54 ou 0,56 avec le nouvel emprunt « voirie »

Le seuil d'alerte se déclenche si ce ratio est supérieur à 1,8 pour les communes dont la population est comprise entre 2000 et 5000 habitants.

Focus sur deux ratios financiers

2) Capacité de désendettement

Le fort désendettement de la Commune ces dernières années lui permet de disposer de nouveau d'une bonne capacité d'emprunt pour réaliser les futurs programmes de voiries et projets structurants.

C'est le rapport entre l'endettement global de la Commune et les excédents de fonctionnement de l'année (épargne brute)

Soit: 4,37 années

moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone médiane ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge;

* Capacité de désendettement avec le nouvel emprunt « voirie »

C'est le rapport entre l'endettement global de la Commune et les excédents de fonctionnement de l'année (épargne brute)

$2\,902\,704,03\text{€} / 500\,000\text{€} = \text{Soit: } 5,81 \text{ années}$

Rappel: dans le cadre de la réduction du déficit des administrations publiques (Etat + Collectivités) le gouvernement a mis en place un objectif contraignant de désendettement différencié selon la taille des collectivités:

- 12 années pour les communes (+10 000 habitants) et les EPCI à fiscalité propre
- 10 années pour les départements et la Métropole de Lyon
- 9 années pour les régions, les collectivités de Corse, de Guyane et de Martinique

Merci de votre attention